
PROJET DE CRÉATION D'UN PARC NATUREL RÉGIONAL

LETTRE D'INFORMATION N°3 : 8 janvier 2021

RETOUR SUR LA PHASE D'OPPORTUNITÉ

Pour mémoire, l'idée de créer un Parc Naturel Régional sur le Sud Berry a émergé en 2016 à l'initiative du Pays Berry St-Amandois en vue de donner un nouvel élan au territoire, de renforcer l'attractivité et l'image de notre région, de permettre un développement économique basé sur nos richesses et d'obtenir des financements supplémentaires pour mettre en œuvre des projets plus ambitieux.

Fort de leur appartenance au Berry, de la qualité de leurs paysages, de leurs richesses naturelles, traditionnelles, bâties, culturelles et de leurs savoir-faire agricoles et artisanaux, les élus du Pays Berry St-Amandois et de La Châtre en Berry se sont associés en 2017, puis en 2018 avec le Conseil régional du Centre-Val de Loire, pour porter cette candidature.

Le **PNR est un label** attribué à « un territoire rural habité, fragile, aux ressources patrimoniales de qualité qui s'engage dans un développement durable en vue de protéger, valoriser ses ressources et contribuer au développement économique et social. Ce label apporte une reconnaissance nationale à un territoire de qualité ».



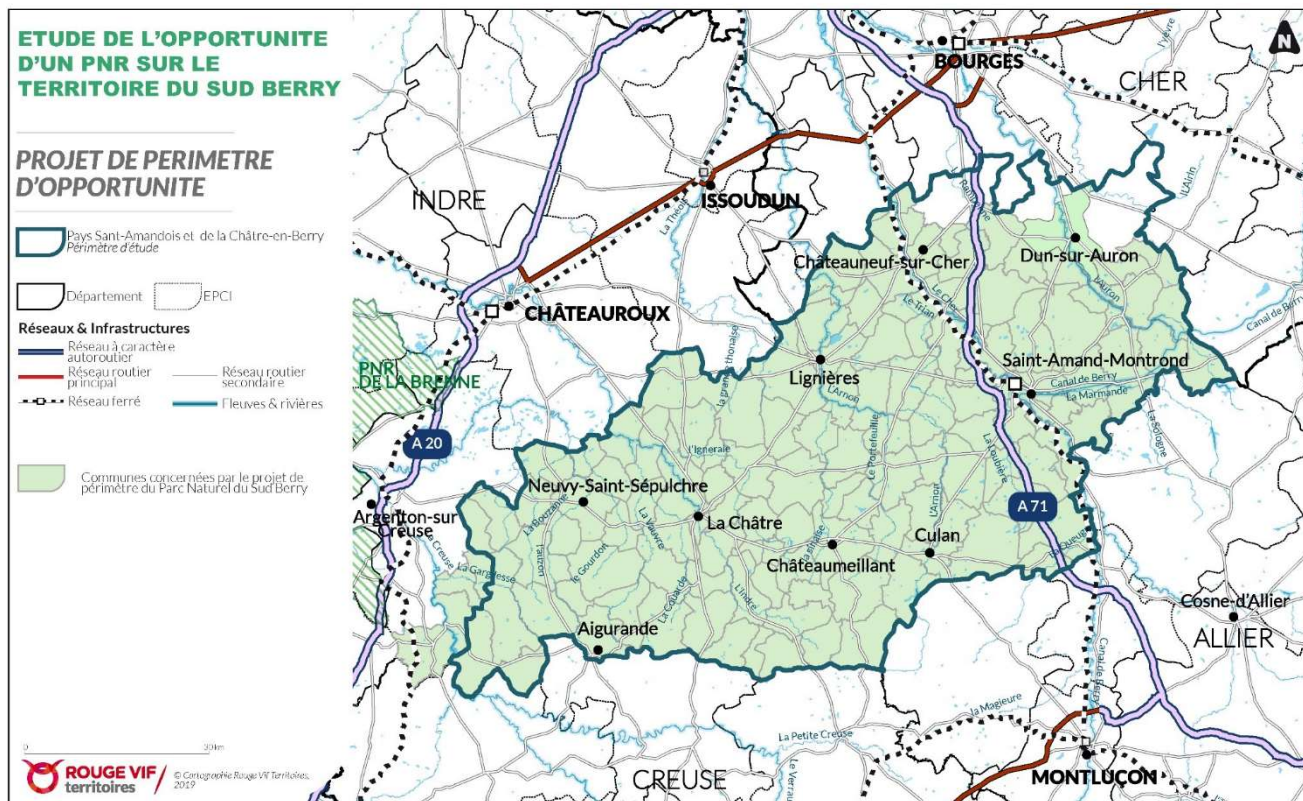
Démarrée le 4 décembre 2018 avec le lancement de l'étude d'opportunité, la première phase du processus de création d'un PNR est en voie d'achèvement et nous a permis de franchir deux étapes importantes.

La **première étape** consistait en la réalisation d'une **étude dite d'opportunité** permettant de vérifier que le territoire répondait bien aux critères de classement d'un PNR.

- Critère n°1 : **la qualité patrimoniale et l'identité du territoire**, mais aussi ses facteurs de fragilité justifiant la mise en place d'un PNR ;
- Critère n°2 : **la cohérence et la pertinence des limites du territoire** ; qui se traduit par la proposition d'un périmètre d'opportunité ;
- Critère n°4 : **la mobilisation des acteurs locaux** ;
- Et la prise en compte de la **plus-value d'un PNR** sur le territoire.

Nota bene : dans les prochaines étapes, la qualité de la charte et la capacité du territoire à s'organiser et porter la structure du Parc seront 2 critères supplémentaires analysés.

Cette étude portée par le Conseil régional, collectivité compétente pour la création de PNR, a été réalisée au cours de l'année 2019 par le cabinet Rouge Vif Territoires, et supervisée par un comité de pilotage multi partenarial. Le premier travail a été de définir **un périmètre, basé sur les caractéristiques géographiques, paysagères et patrimoniales, de 133 communes**. Huit communes du Berry St Amandois situées à l'extrême nord-est en zone de Champagne berrichonne n'ont pas été retenues tandis 4 communes jouxtant la vallée de la Creuse au sud-ouest ont été ajoutées.



Puis le cabinet s'est appuyé sur les données de diverses études, complétée d'une série d'entretiens, d'ateliers collectifs et d'un forum de concertation, pour réaliser un rapport dont les conclusions d'opportunité se sont révélées favorables à la poursuite du projet. Le comité de pilotage l'a approuvé le 25 septembre 2019.

Les 2 syndicats de Pays ont respectivement délibéré favorablement en octobre et décembre 2019 sur les conclusions et la poursuite de la démarche de création du PNR.

Enfin, **le Conseil régional, compétent pour le portage, a délibéré à l'unanimité le 15 mai 2020 pour engager la procédure de classement**. Le dossier a été transmis au Préfet de région le 22 juin 2020. Il dispose d'un délai de 6 mois pour rendre **un avis d'opportunité**.

La **deuxième étape** concerne la préparation de l'avis du Préfet de région qui s'appuie sur la consultation de la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux (FNPNR), du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) et des services de l'Etat.

Dans ce cadre, le territoire candidat doit organiser **une visite de 2 jours à destination des rapporteurs nationaux**. Celle-ci a eu lieu **les 13 et 14 octobre 2020**. Une délégation locale composée des élus référents des Pays et de la Région accompagnés des techniciens référents a accueilli une délégation nationale de 7 personnes. Malgré une météo peu favorable et un planning chargé, la visite s'est bien déroulée. Elle comprenait **9 points d'arrêts (visites et temps d'échanges)** permettant d'aborder différents thèmes : agriculture, bocage, biodiversité, problématique de l'eau, culture et éducation à l'environnement, économie autour de l'artisanat d'art, culture immatérielle berrichonne et biodiversité domestique, protection de sites naturels, développement touristique... A chaque arrêt il a été présenté les richesses, les fragilités, les enjeux et une discussion autour des plus-values possibles du PNR.



Visite du centre de formation FOREPABE (La Châtre) : métiers d'arts

En plus de la délégation, ce sont **52 intervenants locaux qui se sont mobilisés**. Et nous en profitons pour les remercier de leur implication dans cette organisation.



Visite du Château du Plaix (St-Hilaire en Lignières) :
patrimoine immatériel et vivant berrichon



Visite d'une exploitation agricole (Neuvy St-Sépulchre) :
agriculture, bocage et biodiversité

A la suite de cette visite, le bureau de la Fédération des PNR étudie le projet et rend son avis. Il en est de même du CNPN qui complète lui par **une audition des porteurs du projet qui a eu lieu le 17 novembre en visioconférence**.

Maintenant l'avis d'opportunité du Préfet est attendu pour le début de l'année 2021. En cas d'avis favorable, il s'agira de lancer la **phase de faisabilité du projet** consistant en la réflexion sur la structure juridique et la gouvernance du futur PNR, et en la rédaction du projet de Charte du Parc (co-construction avec les acteurs locaux et consultation des habitants).

Afin d'anticiper la suite de la construction du projet, le comité de suivi avait prévu de poursuivre les réflexions pendant cette période d'instruction réglementaire en travaillant à la **définition d'actions de préfiguration**. Les objectifs poursuivis visaient à :

- Engager des actions concrètes et valoriser les dynamiques sur le territoire
- Renforcer la mise en œuvre de projets à l'échelle des 2 Pays
- Donner du sens au projet de PNR Sud Berry
- Mobiliser les acteurs locaux

Le comité a choisi de travailler sur 2 thématiques phares du futur PNR qui ont été mises en avant lors de l'élaboration de l'étude d'opportunité, à l'issue de 2 ateliers :

- 1) **Préservation du bocage et du modèle agricole associé** : 30 juin 2020
- 2) **Développement du tourisme d'itinérance** : 22 octobre 2020

Il conviendra d'approfondir la faisabilité des actions de préfiguration pressenties.

Dans une prochaine lettre d'information, nous présenterons l'avis d'opportunité du Préfet de région qui dessinera la suite de la démarche de création du PNR Sud Berry.

François DAUGERON

Président du Pays de La Châtre en Berry

Daniel CALAME

Délégué référent du Projet PNR